

PRÉVENTION. Selon Patrick Bouvard, certains écueils sont évitables grâce à quelques contrôles préalables

Eviter les mauvaises surprises

Certaines mauvaises surprises peuvent-elles être évitées ?

Avec l'expérience, je procède à quelques vérifications préalables à l'établissement du devis, pour dénicher les embûches les plus courantes. Par exemple, sur des piscines en carrelage ou béton et peinture, il est utile de démonter les corps de refoulement pour voir s'il sera possible de les remplacer par des pièces bridables pour les rendre étanches sur un nouveau revêtement en PVC armé ou liner. Si l'on voit que les buses sont remplaçables, c'est parfait. Sinon, il faut prévoir de changer toute la traversée de paroi, à moins d'adapter une pièce en PVC soudée autour de la tête, ce que je ne conseille pas. Changer une traversée de paroi demande une demi-journée à une journée de travail supplémentaire.

Pour les «surprises» enterrées, on peut avoir des présomptions. Par exemple, si la piscine a trente ans, il est possible que le béton soit «bleu», c'est-à-dire très dur, ou que les diamètres des tuyaux utilisés ne soient plus compatibles avec les produits actuels (*lire le cas pratique page 27*). On pourrait faire des sondages, mais il est rare que le client soit d'accord pour nous laisser faire des trous autour de son bassin avant d'avoir signé quoi que ce soit, sans parler du coût supplémentaire.

Sur des structures métalliques, on peut aussi découvrir des impacts de rouille plus importants que prévu. Il incombe au professionnel d'apprécier le risque. Pour ma part, je porte systématiquement, sur mes devis, un avenant «sous réserve de démontage».

D'autres mauvaises surprises sont impossibles à déceler: par exemple, lors d'un changement de liner, une bride de l'escalier qui cède au moment du démontage, parce qu'elle était endommagée mais non soumise à la pression.

Enfin, dans 90% des cas, nous ne disposons pas des plans des canalisations. Il nous faut faire des suppositions, à partir de l'emplacement des pièces et du local technique, en présumant que le système a été conçu de manière logique.

Certaines piscines sont-elles plus susceptibles que d'autres de réserver de telles surprises ?

En général, on a plus de surprises liées au gros

œuvre sur les piscines anciennes. Leur ossature est beaucoup plus solide, et donc difficile à démolir. Sur les structures récentes, le béton est beaucoup plus léger.

Les bassins récents présentent, eux, davantage de risques de «bidouillages». Un exemple extrême nous a été fourni ces derniers mois: nous sommes intervenus sur un ouvrage qui n'avait jamais été mis en eau car il n'était pas de niveau. Le liner était mal posé (mauvaises prises de côtes). Le piscinier était en guerre avec le fabricant de liner, et

le client, qui avait tout payé, n'avait pas de piscine. Comme le bassin n'était pas de niveau, les profilés d'accrochage avaient été posés n'importe comment, et même superposés à certains endroits. Nous avons descellé toutes les margelles, refait l'arase, repris les côtes du liner et reposé un nouveau liner.

Dans ce même type de «bricolages», j'ai vu récemment une piscine en béton et carrelage dont la bonde de fond

était coincée dans un angle du bassin pour faciliter la vidange. Cela rendait impossible la pose d'un PVC armé avec brides. Je ne l'avais pas vu lors de ma visite initiale car le bassin n'était pas complètement vide. Il nous a fallu déplacer la bonde de 30 cm.

Qui prend en charge les travaux supplémentaires occasionnés ?

Cela dépend des cas. Selon moi, il faut en discuter de façon à préserver la relation de confiance avec son client. Par exemple, si le surcoût de travail est d'une demi-heure, je ne vais pas le facturer. Mais pour 2 à 3 heures, je le prends en compte. De la même façon, si je découvre, lors d'un chantier, que je ne peux pas poser trois tuyaux de skimmers indépendants, comme prévu, je peux éventuellement changer les sabots de l'échelle gratuitement, pour faire plaisir à mon client.

Nos devis sont réalisés en fonction des travaux à réaliser, sans mention du nombre d'heures à passer (qui est à mon appréciation), mais si certaines «surprises» allongent la durée du chantier, je les facture à la fin, en termes cette fois-ci d'heures «supplémentaires». ●

« En général, on a plus de surprises liées au gros œuvre sur les piscines anciennes. Leur ossature est beaucoup plus solide, et donc difficile à démolir. »



OCÉAZUR

bio express

PATRICK BOUVARD, 45 ans, est directeur général technique chez Océazur, associé à parts égales avec Pierre Friehe et Michel Angonin. Avant l'automne 2006, il était directeur technique chez Aquilus NRA, à Lyon, depuis douze ans.